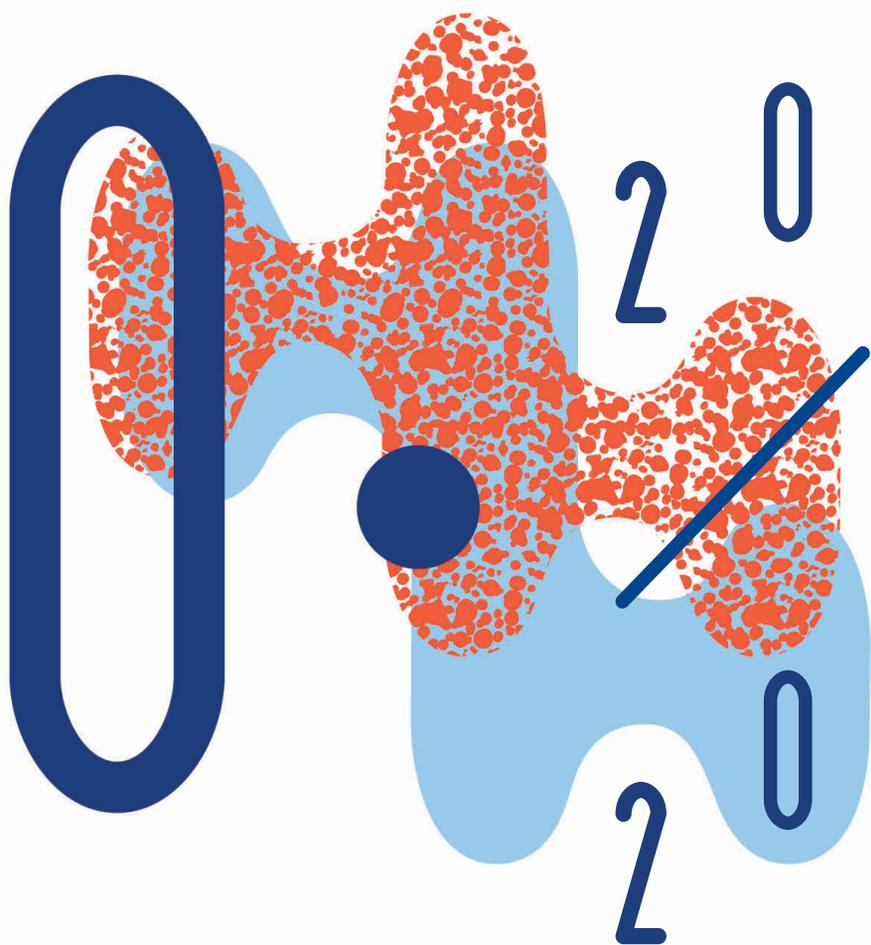


RÉSEAU
OBSERVATOIRE
FORMATION
INTERNATIONAL
ÉVÈNEMENT



**LA REPRESENTATION DES FEMMES AU SEIN DE LA
PROGRAMMATION DES ORCHESTRES**
Enquête

TABLE DES MATIERES

ENQUETE NATIONALE - SAISON 2018/2019

Préambule : Enjeux d'une enquête nationale	p 5
1. La méthodologie de travail	p 6
2. L'écriture	p 11
• Les compositrices	
• Les autrices	
• Les chorégraphes	
3. L'interprétation	p 15
• Les cheffes d'orchestre	
• Les cheffes de chœur	
• Les solistes instrumentales	
• Les solistes vocales	
• Les metteuses en scène	
• Les comédiennes	
4. La contextualisation	p 23
• Les costumières	
• Les décoratrices	
Conclusion	p 27
Annexe : Grille d'analyse par orchestre et par métier	p 28

Préambule

Dès 2009, l'Association Française des Orchestres donnait une première image de la place des femmes au sein de ses membres. En 2017, une nouvelle étude sur la répartition des femmes et des hommes au sein des effectifs artistiques, administratifs et techniques des orchestres permettait d'établir un état des lieux statistique actualisé, préalable indispensable à la mise en œuvre d'une stratégie nationale en faveur de l'égalité.

En juillet 2018, les membres de l'Association Française des Orchestres (AFO) et des Forces Musicales ont signé une charte en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les orchestres et les opéras.

Ensemble, ils s'engagent à collecter les données relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes : [...] pour les cheffes, les cheffes de chœur, les metteuses en scène, les chorégraphes, les compositrices et les librettistes. »

Cette enquête permet d'obtenir une « photographie » nationale de la place des femmes dans ces institutions et servira de point de départ à d'autres études comparatives sur les saisons à venir.

Les éléments détaillés dans cette étude ne concernent que les membres de l'Association Française des Orchestres. Le volet concernant les membres des Forces Musicales sera publié ultérieurement (20 opéras) sur la base de la même méthodologie. **Il faut donc garder à l'esprit que sont majoritairement concernés ici des orchestres et non des opéras.** Cette distinction est particulièrement importante concernant notamment les métiers suivants : metteuse en scène, librettistes, chorégraphes, costumières, décoratrices. Les résultats concernant ces métiers et les représentations lyriques de manière générale peuvent ne pas être représentatifs en raison d'une faible échantillon d'opéras enquêtés à ce jour (8 brochures d'opéras¹).

1. Brochures de maisons d'opéras étudiées : Opéra national de Bordeaux Aquitaine, Opéra de Limoges, Opéra de Marseille, Opéra national Montpellier Occitanie, Opéra national de Lorraine, Opéra Rouen-Normandie, Opéra de Toulon, Opéra de Tours.

Méthodologie

Orchestres enquêtés

Orchestre de Picardie - Orchestre *Victor Hugo* Franche-Comté - Orchestre national Bordeaux Aquitaine - Orchestre Régional Normandie - Orchestre de Cannes - Orchestre des Pays de Savoie - Orchestre national d'Auvergne - Orchestre Dijon Bourgogne - Les Musiciens du Louvre - Orchestre national de Lille - Orchestre de l'Opéra de Limoges - Auditorium-Orchestre national de Lyon - Orchestre des lauréats du Conservatoire / CNSMD de Lyon - Orchestre Philharmonique de Marseille - Orchestre national de Metz - Opéra Orchestre national Montpellier Occitanie - Orchestre Symphonique de Mulhouse - Orchestre de l'Opéra national de Lorraine- Les Siècles - Orchestre national des Pays de la Loire - Ensemble intercontemporain - Orchestre de chambre de Paris - Orchestre de Paris - Orchestre des lauréats du Conservatoire / CNSMD de Paris - Orchestre national de France - Orchestre Philharmonique de Radio France - Orchestre de Pau Pays de Béarn - Orchestre de Chambre Nouvelle Aquitaine - Orchestre Symphonique de Bretagne - Orchestre de l'Opéra de Rouen Normandie - Orchestre Philharmonique de Strasbourg - Orchestre Symphonique de l'Opéra de Toulon - Orchestre national du Capitole de Toulouse - Orchestre de chambre de Toulouse - Orchestre Symphonique Région Centre Val de Loire-Tours - Orquestra Simfònica de Barcelona i Nacional de Catalunya - Orchestre Philharmonique du Luxembourg - Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo

Principes de collecte

- Les données sont récoltées exclusivement à partir des brochures de saison des orchestres et des opéras de la saison 2018-2019.
- En l'absence de programmation en saison, est exclu de l'analyse l'Orchestre Français des Jeunes.
- En l'absence de brochure de saison et de site internet, est exclu l'Orchestre de la Garde Républicaine.
- En l'absence de brochure de saison, c'est le site internet de l'orchestre qui a permis de récolter les données étudiées pour Les Musiciens du Louvre Grenoble et Les Siècles.

Les données récoltées sont relatives à la programmation telle qu'elle a été annoncée et non à sa réalisation effective. De fait, certaines représentations ne sont pas prises en compte, du fait qu'elles ont été ajoutées ou annulées à la suite de la parution de la brochure de saison ou du fait qu'elles ne font pas partie des événements annoncés dans ce support de communication (représentations en tournée, actions éducatives, musique de chambre, spectacles jeune public).

L'enquête traite de la programmation artistique des orchestres :

- sont exclues les données relatives au personnel permanent (musiciens, choristes, équipes administratives et techniques), qui font l'objet d'une autre enquête, déjà publiée par l'AFO en 2018. Cette dernière fait l'objet d'actualisations régulières.

Toutefois, est incluse une partie du personnel permanent au titre de la programmation : le directeur ou la directrice musical·e et les musiciens permanents lorsqu'ils jouent en soliste ou en formation réduite.

- sont incluses toutes les données relatives aux artistes invités dès lors que les programmations relèvent du champ de la musique de patrimoine et de création, hors jazz : sont par exemple exclues les données relatives à des spectacles de musique actuelle.

Grille de collecte

La grille de questions (cf. annexe 1) permet, sur la durée d'une saison, le décompte des événements faisant appel à une artiste (cheffe, cheffe de chœur, compositrice, librettiste, metteuse en scène, chorégraphe, solistes instrumentales et vocales, comédienne, signataire des décors ou des costumes).

Cette grille tient compte de la Feuille de Route Egalité 2018-2022 du ministère de la Culture, qui prévoit notamment la mobilisation de l'AFO sur les demandes suivantes : « nombre de concerts dirigés par des femmes ; au sein de ce chiffre, nombre de concerts dirigés par des femmes françaises ou formées en France ». Les chiffres de chaque orchestre sont ensuite agrégés pour obtenir une moyenne nationale.

Répartition des événements

Les événements enquêtés sont répartis en 5 catégories, en fonction du libellé qu'ils portent :

- Concerts symphoniques (musique instrumentale et vocale)
- Représentations lyriques
- Danse / Ballet
- Musique de chambre : concerts en effectif réduit sans direction musicale, dont récitals
- Jeune public : concerts ou ateliers consacrés exclusivement au Jeune public

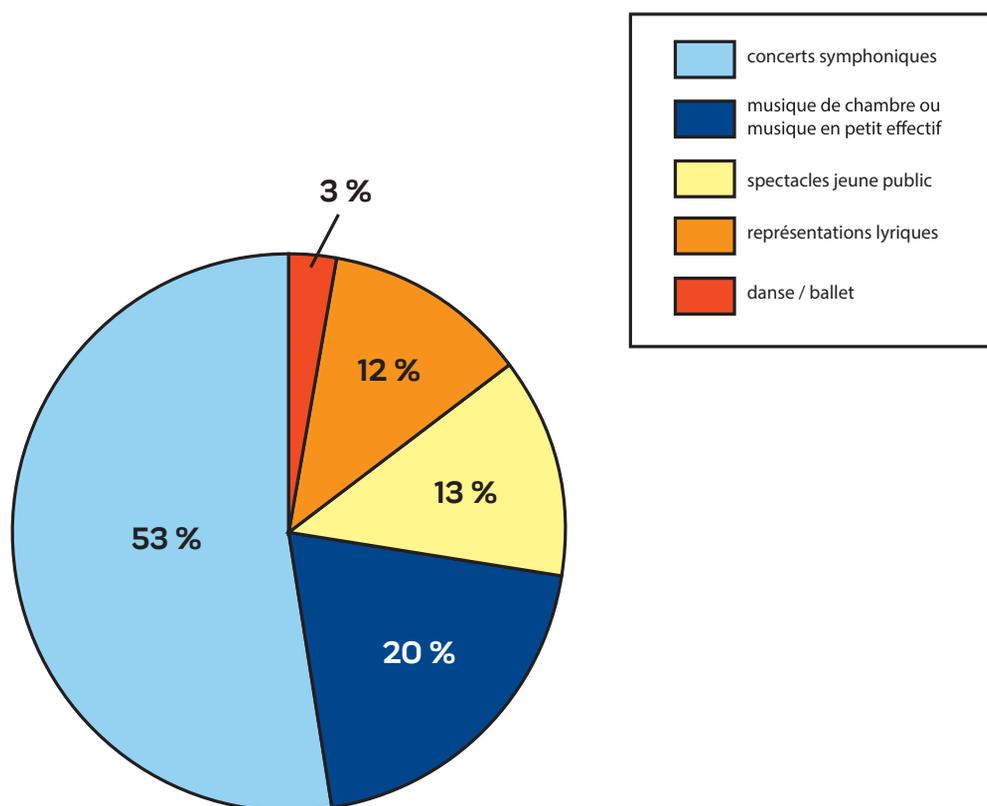
Catégories de métiers étudiées

- **Les catégories « cheffe d'orchestre » et « cheffe de chœur »** ont chacune été divisées en deux pour que l'analyse corresponde aux données demandées par le Ministère de la Culture : « cheffe d'orchestre française ou formée en France » et « autre cheffe d'orchestre » / « cheffe de chœur française ou formée en France » et « autre cheffe de chœur ». La catégorie « cheffe de chœur » intègre aussi les « cheffes de chant ». Aucune différence n'est faite entre les concerts dirigés par le directeur ou la directrice musicale et les cheffes invitées. Il en va de même pour les cheffes de chœur.
- **Les catégories « mise en scène » et « chorégraphie »** intègrent les metteurs et metteuses en scène, les chorégraphes mais aussi les « assistant·es à la mise en scène » ou « assistant·es à la chorégraphie ».
- **La catégorie « composition »** intègre les compositeurs et compositrices, les arrangeurs et arrangeuses, les orchestrateurs et orchestratrices.
- **La catégorie « écriture »** intègre les librettistes, les dramaturges, et les personnes en charge de la rédaction des livrets, les auteurs et autrices (supports textes, réécritures de texte d'après un original, etc.)
- Les solistes à l'instrument sont pris en compte dans **la catégorie « soliste instrumentale »**, dès lors qu'ils ou elles jouent en soliste avec l'orchestre, qu'ils ou elles soient membres de l'orchestre, artistes associés ou invités.
- Tous les solistes, sont pris en compte dans **la catégorie « soliste vocal·e »**, dès lors qu'ils ou elles chantent en soliste avec l'orchestre, qu'ils ou elles soient membres du chœur de l'opéra, artistes associés ou invités.

- **La catégorie « comédien·ne·s »** intègre les comédien·ne·s, récitant·e·s, conteurs et conteuses et présentateurs et présentatrices.
- **La catégorie « Autres »** regroupe toutes les autres personnes mentionnées au générique. Par exemple : création lumière, création son, réalisation audiovisuelle, maître de ballet, médiateur, répétiteur, etc.
- **En cas de mention « N.N »**, une vérification est faite sur le site internet de l'orchestre ou de l'opéra. Si l'information n'y est pas, le poste associé à la mention « N.N » n'est pas décompté.
- **Si un individu cumule plusieurs fonctions**, il est comptabilisé pour chacune de ses fonctions : par exemple, dans le cas où est mentionné « direction et violon » pour une seule et même personne, celle-ci est intégrée à la catégorie « direction d'orchestre » et à la catégorie « soliste instrumental ».
- **Lorsqu'un même programme est joué plusieurs fois**, ses éléments constitutifs sont pris en compte autant de fois qu'il est joué.

Répartition générale des représentations

Sur les 41 orchestres enquêtés, les représentations sont réparties en différentes catégories. Les concerts symphoniques représentent plus de la moitié des représentations, les concerts de musique de chambre 20% de la saison, les projets jeune public 13%, les représentations lyriques 12% et les ballets 3%.



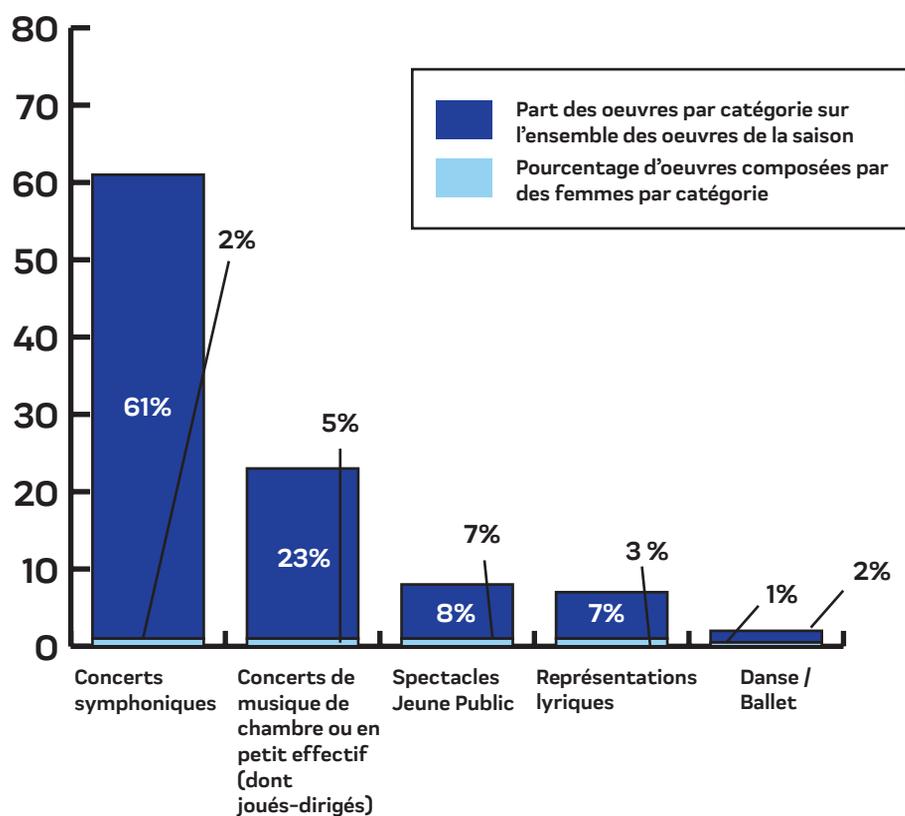
Répartition des représentations sur l'ensemble de la saison 2018-2019

L'écriture

Les compositrices

Sur la saison 2018-2019, **3% des œuvres programmées**² ont été composées par une femme : cela représente **243** œuvres sur un total de **8044** œuvres.

Représentation des œuvres de compositrices par type de représentations



Les œuvres des concerts symphoniques représentent **61%** de la programmation. Sur ce total, seules **2%** des œuvres sont composées par des femmes.

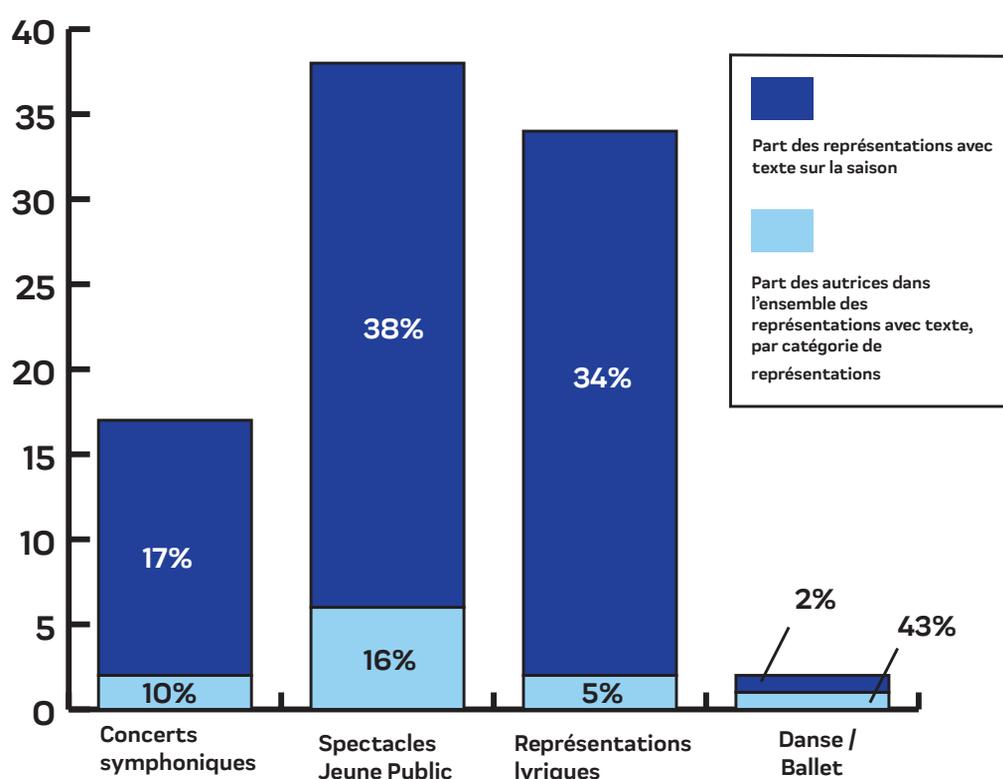
Les œuvres des concerts de musique de chambre représentent **23%** de la programmation. Sur ce total, seules **5%** des œuvres sont composées par des femmes.

² Pour mémoire, la méthodologie de l'enquête se base sur le nombre de représentations : une même œuvre est décomptée à chaque fois qu'elle est jouée.

Les représentations pour le jeune public offrent le plus grand nombre d'œuvres de compositrices (**7%**) alors même que ces œuvres ne représentent que **8%** des œuvres communiquées au public.

Les autrices

Représentation des autrices en fonction du type de représentations



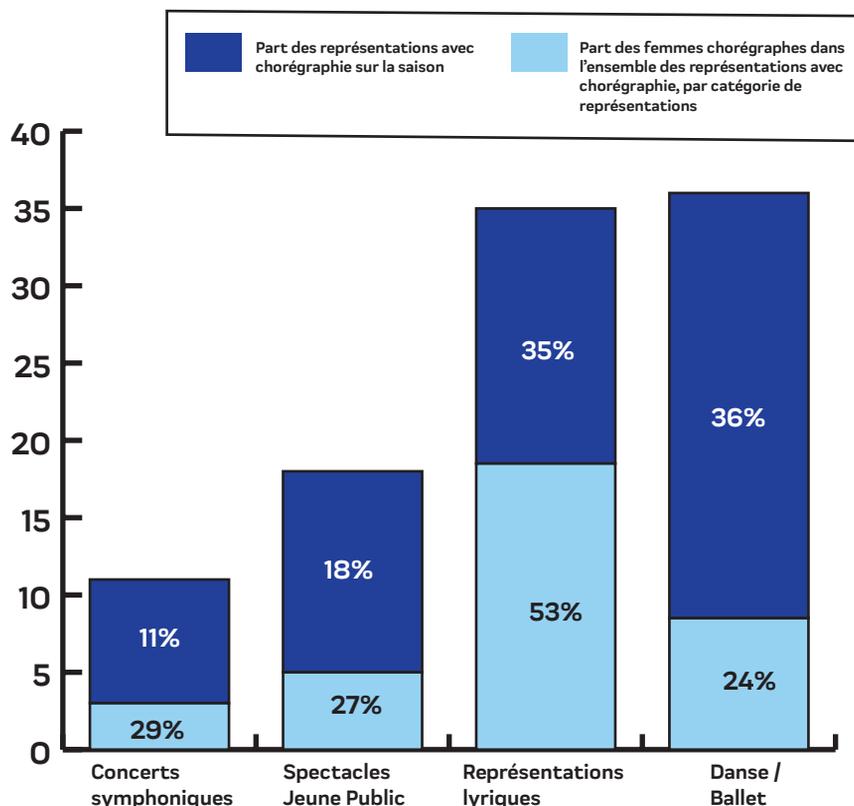
Sur la saison 2018-2019, la part des représentations faisant appel à une autrice est de **14% : 94 textes** ont été **écrits par une femme sur** un total de **691** écrits utilisés.

Elles sont engagées dans :

- 10% des concerts d'orchestre, qui représentent 17% des représentations faisant appel à un.e librettiste ;
- 16% des spectacles jeune public, qui représentent 38% des représentations faisant appel à un.e librettiste ;
- **5%** des opéras, qui représentent **34%** des représentations faisant appel à un.e librettiste.

Les chorégraphes

Représentation des femmes chorégraphes en fonction du type de représentations



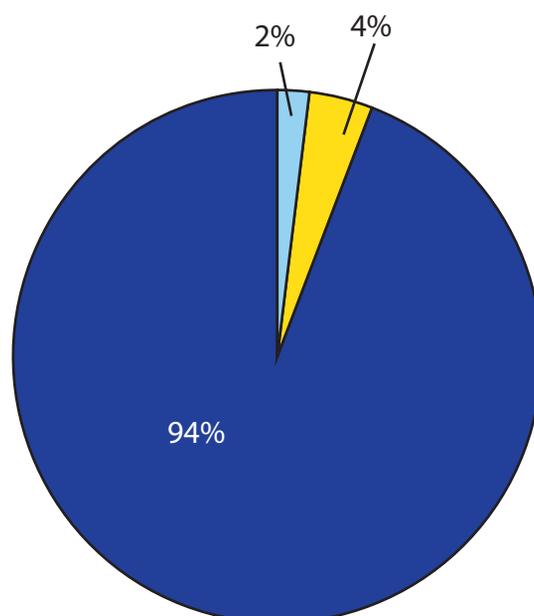
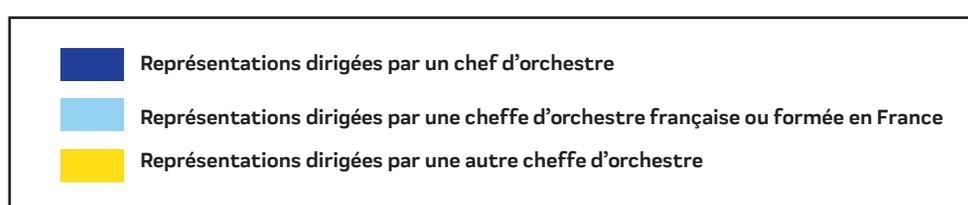
Sur la saison 2018-2019, la part des représentations faisant appel à une chorégraphe est de 27% : **86 chorégraphies** ont été conçues par une femme sur un total de **321**.

Elles sont programmées dans :

- 29 % des concerts d'orchestre, qui représentent 11% des représentations faisant appel à un.e chorégraphe ;
- 27 % des spectacles jeune public, qui représentent 18% des représentations faisant appel à un.e chorégraphe ;
- 53 % des opéras, qui représentent 35% des représentations faisant appel à un.e chorégraphe ;
- 24% des ballets, qui représentent 36% des représentations faisant appel à un.e chorégraphe ;

L'interprétation

Les cheffes d'orchestre et cheffes de chœur

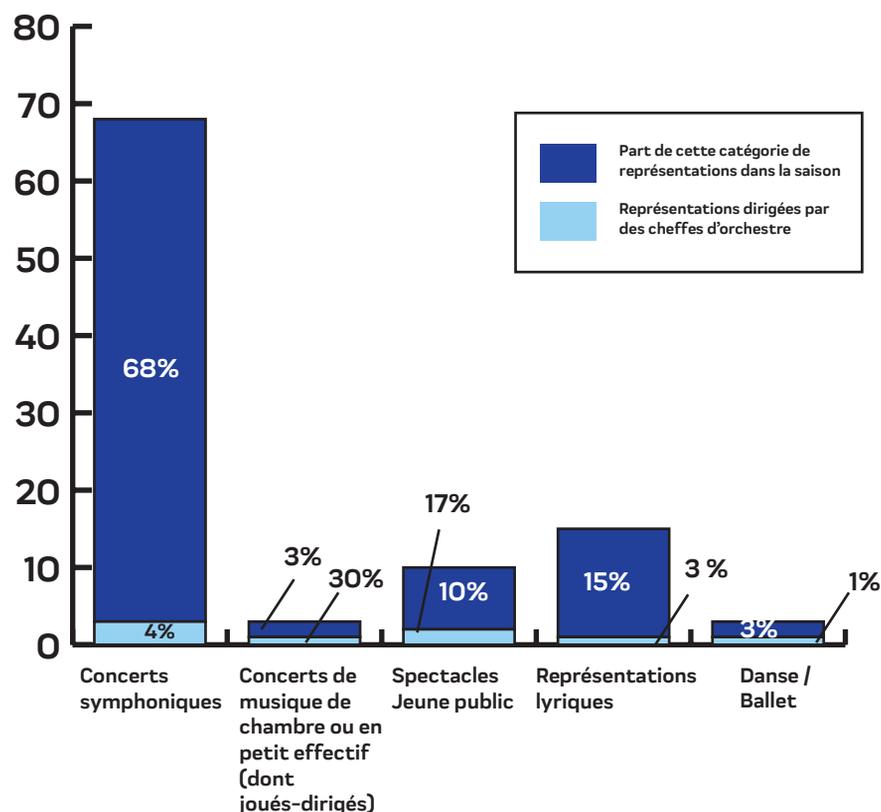


Représentations dirigées (2018-2019)

Sur la saison 2018-2019, les orchestres enquêtés ont donné 3259 représentations, dont 76% étaient dirigées.

6% de ces représentations seulement ont été dirigées par une cheffe., ce qui représente 153 représentations avec une cheffe (dont un tiers où la cheffe est française ou formée en France seulement) sur un total de 2508 représentations avec cheffe programmées.

Représentation des cheffes d'orchestre par type de représentations



Alors que les concerts symphoniques représentent **68%** des représentations dirigées, seuls **4%** d'entre eux sont dirigés par une femme.

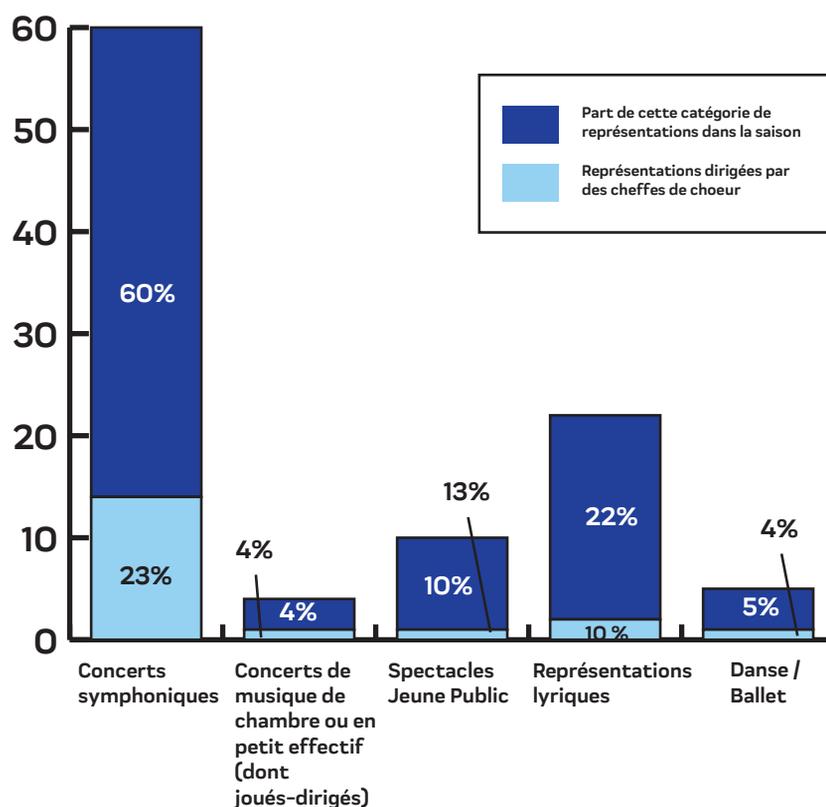
Les représentations lyriques représentent **15%** des représentations dirigées mais seules **3%** d'entre elles sont dirigées par une femme.

Les cheffes sont engagées le plus souvent sur les spectacles jeune public (**17%** de femmes) alors même que ces spectacles ne représentent que **10%** des représentations dirigées.

Les concerts de musique de chambre faisant appel à une direction sont les concerts « joué-dirigé », dans lesquels c'est le soliste qui dirige et non un.e chef.fe d'orchestre. Il faut ici noter que les directeurs musicaux sont comptabilisés dans les représentations dirigées. Ils dirigent souvent une grande partie de la saison d'un orchestre. Or, en 2018, les orchestres enquêtés ont tous un directeur musical ³.

3. Cf. Etude de l'Association Française des Orchestres sur l'égalité F/H entre les artistes permanents dans les orchestres, 2018.

Représentation des chefs de chœur par type de représentations



Sur la saison 18-19, on comptabilise 138 représentations avec une cheffe de chœur sur 391 représentations avec cheffe de chœur. Parmi ces 138 représentations, les deux tiers font appel à une cheffe française ou formée en France.

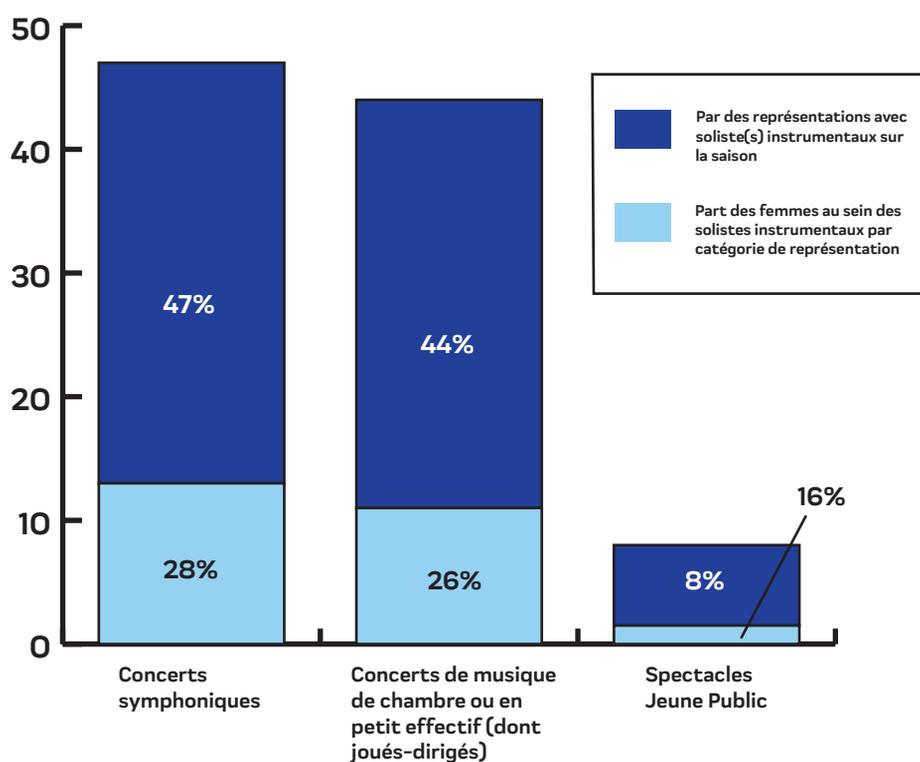
Comme pour les chefs d'orchestre, les cheffes de chœur sont plus souvent appelées à diriger les chœurs dans des projets jeune public. Toutefois, cette différence est ici moins marquée.

Les solistes

Sur la saison 2018-2019, la part des représentations faisant appel à une **soliste instrumentale** est de **32%**, soit 1097 représentations sur 3462.

La part des représentations faisant appel à une **soliste vocale** est de **44%**, soit 1705 représentations sur 3894.

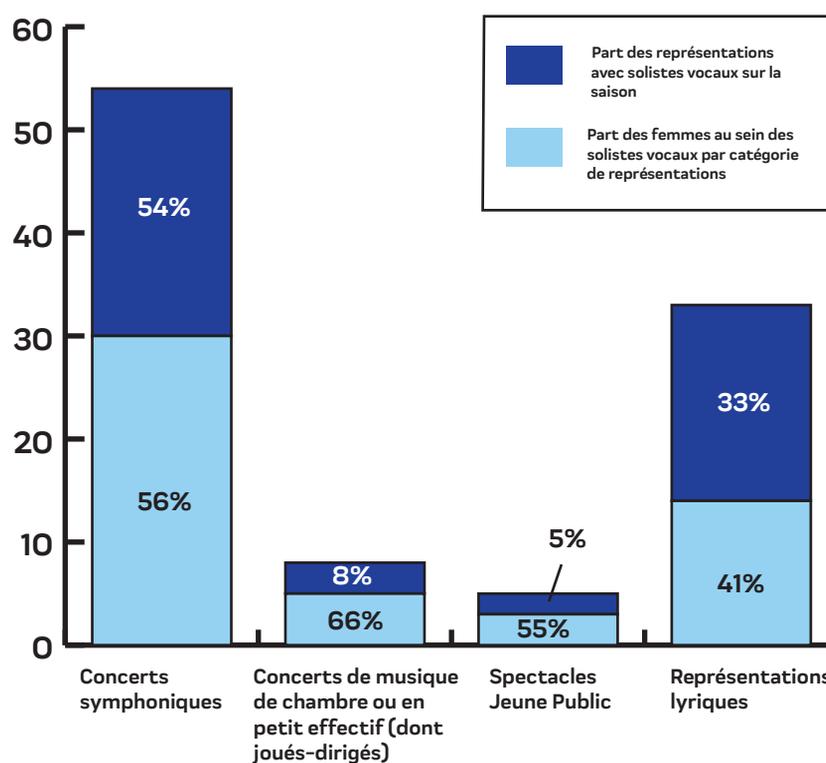
Représentation des solistes instrumentales par type de représentations



Concernant les solistes instrumentaux, les femmes sont sous représentées par rapport aux hommes. Elles sont programmées dans :

- seulement **28%** des concerts d'orchestre, qui représentent **47%** des représentations faisant appel à un.e soliste ;
- **26%** des concerts de musique de chambre, qui représentent **44%** des représentations faisant appel à un.e soliste ;
- 16% des spectacles pour le jeune public, qui représentent 8% seulement des représentations faisant appel à un.e soliste.

Représentation des solistes vocales par type de représentations

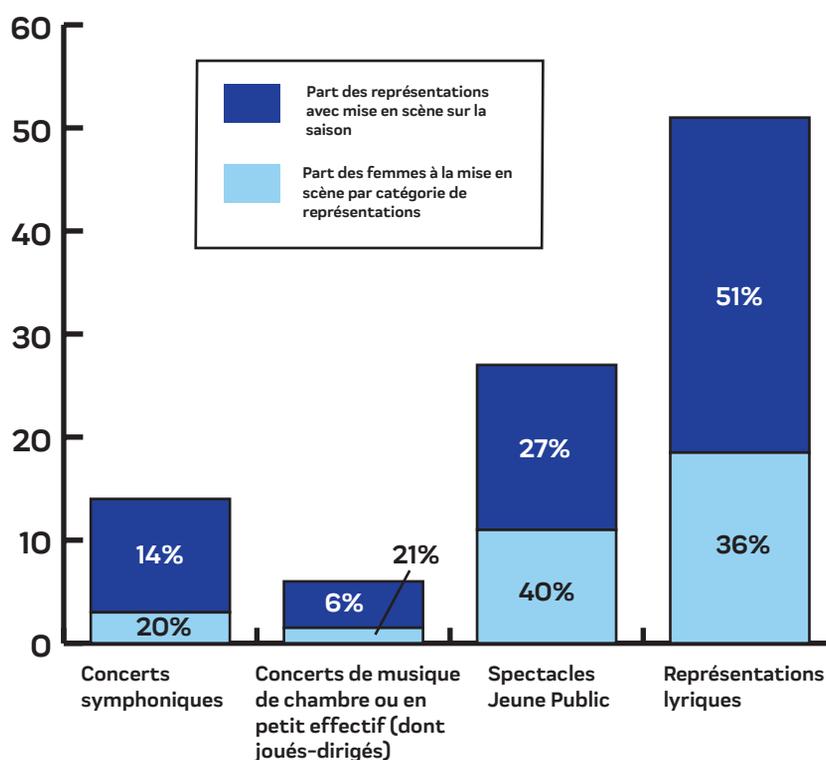


Concernant les solistes vocaux, les femmes sont programmées dans :

- **56%** des concerts d'orchestre, qui représentent **54%** des représentations faisant appel à un.e soliste ;
- **66%** des concerts de musique de chambre, qui représentent **8%** des représentations faisant appel à un.e soliste ;
- **55%** des spectacles pour le jeune public, qui représentent **5%** des représentations faisant appel à un.e soliste ;
- **41%** des opéras, qui représentent **33 %** des représentations faisant appel à un.e soliste.

Les metteuses en scène

Représentation des metteuses en scène par type de représentations



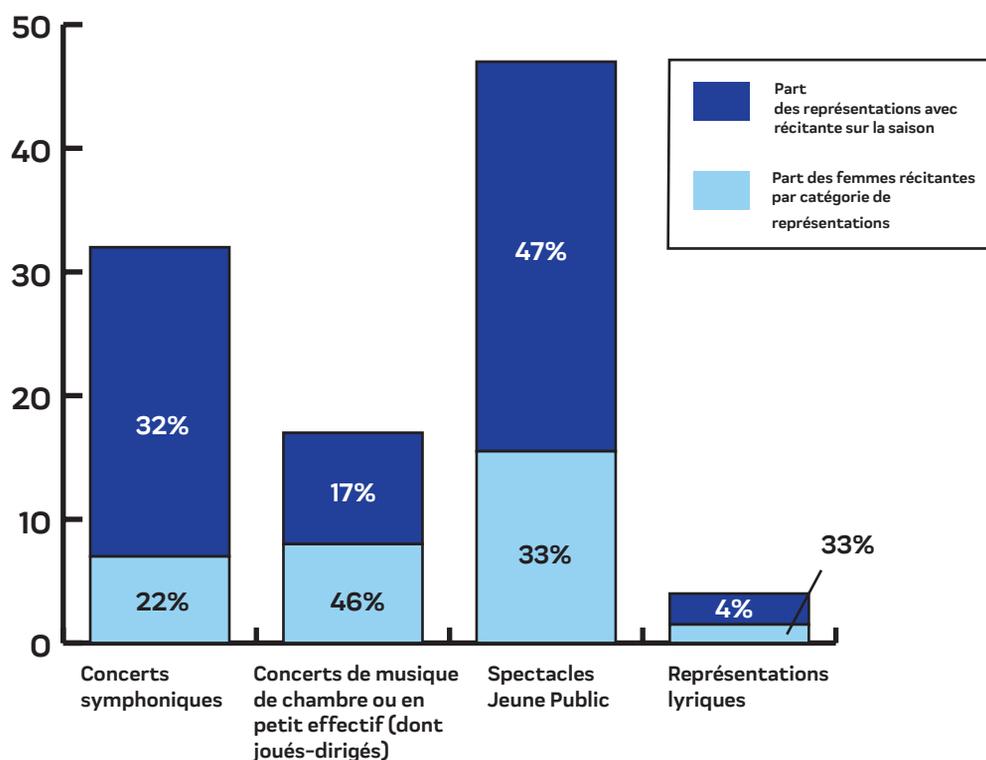
Sur la saison 2018-2019, la part des représentations faisant appel à une metteuse en scène est de **34%**, soit 244 représentations sur 728.

Elles sont engagées dans :

- **20%** des concerts d'orchestre, qui représentent **14%** des représentations faisant appel à un.e metteur.se en scène ;
- **21%** des concerts de musique de chambre, qui représentent **6%** des représentations faisant appel à un.e metteur.se en scène ;
- **40%** des spectacles jeune public, qui représentent **27%** des représentations faisant appel à un.e metteur.se en scène ;
- **36%** des opéras, qui représentent **51%** des représentations faisant appel à un.e metteur.se en scène.

Les comédiennes

Représentation des comédiennes par type de représentations



Sur la saison 2018-2019, la part des représentations faisant appel à une comédienne (récitante, présentatrice) est de **36%**, soit 115 représentations sur 319.

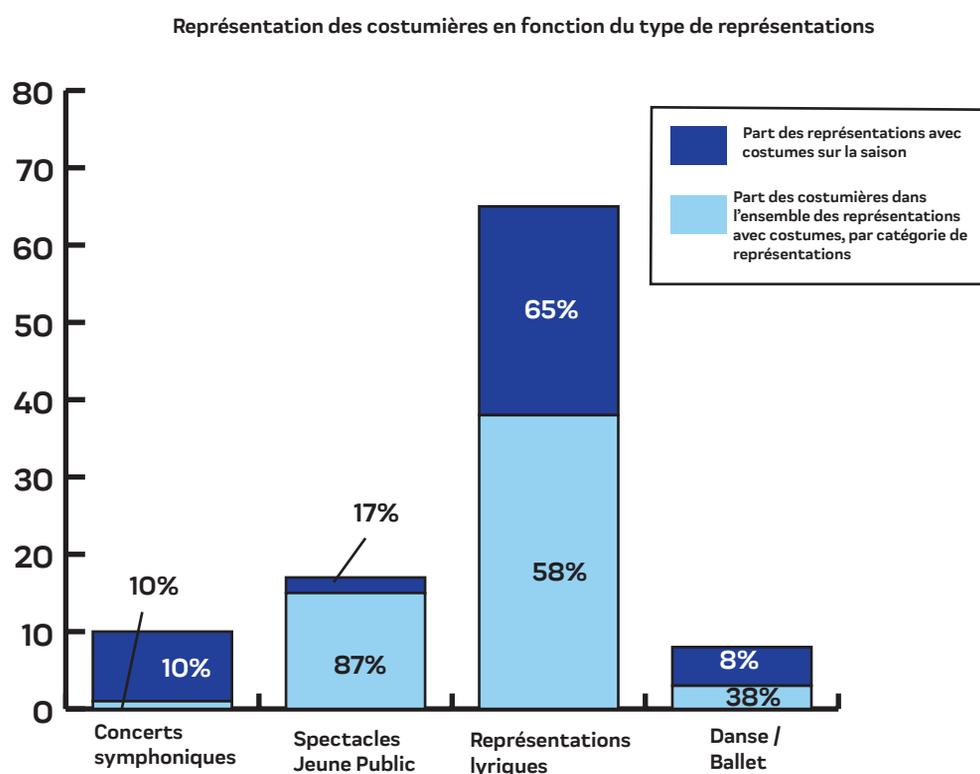
Elles sont engagées dans :

- **22%** des concerts d'orchestre, qui représentent **32%** des représentations faisant appel à un.e comédien.ne ;
- **46%** des concerts de musique de chambre, qui représentent **17%** des représentations faisant appel à un.e comédien.ne ;
- **33%** des spectacles jeune public, qui représentent **47%** des représentations faisant appel à un.e comédien.ne ;
- **33%** des opéras, qui représentent **4%** des représentations faisant appel à un.e comédien.ne.

La contextualisation

Les costumières

Sur la saison 2018-2019, la part des représentations faisant appel à une costumière est de **48%**, soit 210 représentations sur 437.

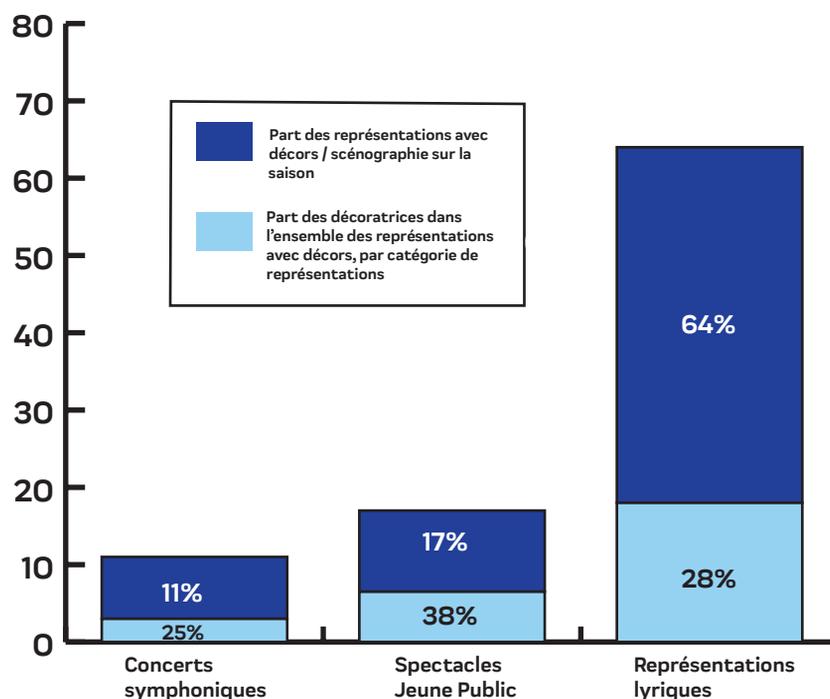


Elles sont engagées dans :

- **10%** des concerts d'orchestre, qui représentent **10%** des représentations faisant appel à un.e costumier.ere ;
- **87%** des spectacles jeune public, qui représentent **17%** des représentations faisant appel à un.e costumier.ere ;
- **58%** des opéras, qui représentent **65%** des représentations faisant appel à un.e costumier.ere ;
- **38%** des ballets, qui représentent **8%** des représentations faisant appel à un.e costumier.ere.

Les décoratrices

Représentation des décoratrices en fonction du type de représentations



Sur la saison 2018-2019, la part des représentations faisant appel à une décoratrice est de **30%**, soit 144 représentations sur 488.

Elles sont engagées dans :

- **25%** des concerts d'orchestre, qui représentent **11%** des représentations faisant appel à un.e décorateur.rice ;
- **38%** des spectacles jeune public, qui représentent **17%** des représentations faisant appel à un.e décorateur.rice ;
- **28%** des opéras, qui représentent **64%** des représentations faisant appel à un.e décorateur.rice.

Conclusion

La présente enquête traite de la place des femmes dans une perspective nationale.

Elle exploite donc des moyennes qui ne reflètent pas **l'hétérogénéité** des situations: la place des femmes **varie d'un orchestre et d'un métier à l'autre** ; certaines institutions ont une démarche particulièrement volontariste concernant notamment les compositrices et les cheffes.

Apparaissent néanmoins de grandes tendances :

- Les femmes sont **sous-représentées** dans les programmations.
- Est à noter leur programmation fréquente sur des **projets à destination du jeune public**. Il serait intéressant ici de développer la réflexion sur le stéréotype de genre selon lequel les femmes seraient plus compétentes que les hommes dans les **domaines éducatifs et de la petite enfance**. Il est classique de «tester» une collaboration avec de jeunes artistes sur des projets jeune public avant de les engager sur des projets artistiques plus exposés (les jauges sont beaucoup plus petites, la communication moindre, les risques budgétaires plus réduits). Les artistes masculins sont également testés de cette manière; cependant, ces opportunités semblent permettre aux hommes d'être plus souvent engagés ensuite sur des projets plus ambitieux.
- Certaines **catégories de métier** semblent favoriser la parité entre les hommes et les femmes. C'est le cas pour les **artistes vocaux**. Cela pourrait s'expliquer par l'exigence artistique intrinsèque à l'œuvre.

La mobilisation la plus nécessaire serait celle visant à restaurer la visibilité, l'émergence et les vocations des artistes femmes, les programmations des orchestres permettant ainsi d'offrir aux femmes et aux hommes les mêmes opportunités.

Annexe :

Grille d'analyse par
orchestre et pas métier,
exprimée en pourcentages

INTERPRETATION															
ECRITURE					INTERPRETATION										
Compositrices			Auteurs		Chorégraphes			Direction d'orchestre			Direction de chœur			Solistes instrumentaux	
œuvres composées par une femme	Total des œuvres programmées	Écrits (textes, livrets) rédigés par une femme	Total des supports écrits utilisés	Chorégraphies conçues par une femme	Total des chorégraphies programmées	Cheffes d'orchestre françaises ou formées en France programmées	Autres chefs d'orchestre programmés	Total des chefs d'orchestre programmés (H et F)	Cheffes de chœur françaises ou formées en France programmées	Autres chefs de chœur programmés	Total des chefs de chœur programmés (H et F)	Total des chefs de chœur programmés	Solistes instrumentales programmées	Total des solistes instrumentaux programmés (H et F)	
Opéra de Rouen	6%	25%	100%	33%	100%	11%	6%	18%	0%	0%	100%	0%	26%	100%	
Orchestre national de Lille	0%	0%	100%	0%	100%	3%	7%	9%			100%		26%	100%	
Orchestre régional de Normandie	2%	41%	100%			4%	0%	4%	0%	0%	100%	0%	31%	100%	
Orchestre de chambre Nouvelle-Aquitaine	0%	0%	100%			0%	0%	0%			100%		6%	100%	
Opéra de Toulon	5%	0%	100%	67%	100%	0%	9%	9%			100%		54%	100%	
Opéra de Limoges	1%	12%	100%	29%	100%	4%	0%	4%	18%	0%	100%	18%	27%	100%	
Radio France	2%	24%	100%	50%	100%	0%	5%	5%	3%	60%	100%	63%	27%	100%	
Orchestre national de Lyon	4%	30%	100%	0%	100%	1%	4%	5%	67%	0%	100%	67%	20%	100%	
Orchestre national de Metz	2%	0%	100%	100%	100%	2%	1%	4%	0%	0%	100%	0%	35%	100%	
Opéra Orchestre national Montpellier Occitanie	2%	11%	100%	33%	100%	6%	0%	6%	61%	0%	100%	61%	26%	100%	
Orchestre Victor Hugo Franche-Comté	4%	0%	100%	42%	100%	0%	2%	2%	0%	0%	100%	0%	56%	100%	
Orchestre des Pays de Savoie	0%	0%	100%			0%	0%	0%			100%		31%	100%	
Orchestre de Dijon Bourgogne	2%	0%	100%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	14%	100%	
Opéra de Lorraine	1%	13%	100%	50%	100%	0%	1%	1%	17%	83%	100%	100%	9%	100%	
Opéra de Tours	3%	14%	100%	31%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	28%	100%	
Orchestre de chambre de Paris	0%	0%	100%	0%	100%	4%	13%	17%	25%	25%	100%	50%	47%	100%	
Orchestre de Picardie	6%	0%	100%			5%	10%	15%	0%	0%	100%	0%	40%	100%	
Orchestre de Paris	2%	0%	100%			0%	6%	6%	51%	0%	100%	51%	31%	100%	
Orchestre national d'Île de France	0%	42%	100%	100%	100%	4%	4%	9%	45%	0%	100%	45%	26%	100%	
CNSMD de Paris	3%	0%	100%	100%	100%	18%	2%	19%	0%	0%	100%	0%	43%	100%	
CNSMD de Lyon	5%	0%	100%	28%	100%	0%	0%	0%			100%		50%	100%	
Orchestre de Pau Pays de Béarn	5%	0%	100%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%	100%	100%	42%	100%	
Orchestre de Cannes	2%	0%	100%			3%	3%	5%	0%	0%	100%	0%	21%	100%	
Orchestre symphonique de Mulhouse	1%	25%	100%	18%	100%	8%	0%	8%	29%	0%	100%	29%	38%	100%	
Orchestre national des Pays de la Loire	2%	0%	100%	0%	100%	0%	15%	15%	100%	0%	100%	100%	37%	100%	
Opéra de Bordeaux	1%	6%	100%	0%	100%	0%	1%	1%	5%	0%	100%	5%	29%	100%	
Orchestre symphonique de Bretagne	5%	0%	100%			0%	8%	8%	0%	0%	100%	0%	35%	100%	
Ensemble Intercontemporain	26%	0%	100%			0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	24%	100%	
Orchestre national du Capitole de Toulouse	0%	0%	100%			0%	1%	1%	0%	0%	100%	0%	23%	100%	

	INTERPRETATION														
	ECRITURE					INTERPRETATION									
	Compositrices		Autrices		Chorégraphes			Direction d'orchestre			Direction de chœur			Solistes instrumentaux	
œuvres composées par une femme	Total des œuvres programmées	Écrits (textes, livrets) rédigés par une femme	Total des supports écrits utilisés	Chorégraphies conçues par une femme	Total des chorégraphies programmées	Cheffes d'orchestre françaises ou formées en France programmées	Autres chefs d'orchestre programmés	Total des chefs d'orchestre programmés (H et F)	Cheffes de chœur françaises ou formées en France programmées	Autres chefs de chœur programmés	Total des chefs de chœur programmés (H et F)	Solistes instrumentales programmées	Total des solistes instrumentaux programmés (H et F)	œuvres composées par une femme	Total des œuvres programmées
Orchestre d'Auvergne	2%	100%	0%	100%		0%	2%	100%	14%	0%	100%	35%	100%		100%
Musiciens du Louvre	0%	100%	0%	100%	63%	0%	0%	100%			100%	43%	100%		100%
Orchestre philharmonique de Marseille	1%	100%	12%	100%		2%	0%	100%			100%	32%	100%		100%
Orchestre Les Siècles	0%	100%				0%	0%	100%			100%	23%	100%		100%
Orchestre philharmonique de Strasbourg	4%	100%	8%	100%	0%	3%	5%	100%	40%	0%	100%	25%	100%		100%
Orchestre de chambre de Toulouse	1%	100%				0%	0%	100%			100%	29%	100%		100%
Orchestra simfonica de Barcelona i nacional de Catalunya	3%	100%	0%	100%	0%	0%	8%	100%			100%	13%	100%		100%
Orchestre philharmonique de Monte carlo	1%	100%	0%	100%	0%	0%	0%	100%			100%	21%	100%		100%
Philharmonie du Luxembourg	11%	100%	67%	100%	0%	0%	16%	100%	44%	0%	100%	33%	100%		100%
MOYENNE NATIONALE (d'après données brutes)	3%		14%		27%	2%	4%	6%	24%	11%	35%	32%			

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES ORCHESTRES



L'AFO est l'organisation professionnelle des orchestres en France, créée à l'initiative des orchestres permanents avec le soutien de la DGCA – Ministère de la Culture en 2000.

Observatoire de la profession, l'AFO organise la collecte et le partage d'informations relatives à l'activité des orchestres membres. Centre de ressources, elle accompagne les orchestres sur des questions communes dans tous les domaines de leur activité : études, publications, stages de formation. Porte-parole de la profession, l'AFO contribue à la définition des politiques culturelles et à la coopération internationale : rencontres thématiques, manifestations, enquêtes, etc. et anime le Réseau Européen des orchestres. L'association est aussi membre des organisations européennes Pearle et Culture Action Europe.

Association Française des Orchestres

24, rue Philippe de Girard 75010 Paris -France
afo@france-orchestres.com

Philippe Fanjas, Directeur

Clémence Quesnel, Adjointe au directeur

Zoé Garry, Chargée de communication

Eléonore Capitaine, Assistante administrative

ORCHESTRES MEMBRES



Orchestre de Picardie - Orchestre *Victor Hugo* Franche-Comté - Orchestre national Bordeaux Aquitaine - Orchestre Régional Normandie - Orchestre de Cannes - Orchestre des Pays de Savoie - Orchestre d'Auvergne - Orchestre Dijon Bourgogne - Les Musiciens du Louvre - Orchestre national de Lille - Orchestre de l'Opéra de Limoges - Auditorium-Orchestre national de Lyon - Orchestre des lauréats du Conservatoire / CNSMD de Lyon - Orchestre Philharmonique de Marseille - Orchestre national de Metz - Opéra Orchestre national Montpellier Occitanie - Orchestre Symphonique de Mulhouse - Orchestre symphonique et lyrique de Nancy - Les Siècles - Orchestre national des Pays de la Loire - Ensemble intercontemporain - Orchestre de la Garde Républicaine - Orchestre de chambre de Paris - Orchestre de Paris - Orchestre des lauréats du Conservatoire / CNSMD de Paris - Orchestre Français des Jeunes - Orchestre national de France - Orchestre Philharmonique de Radio France - Orchestre de Pau Pays de Béarn - Orchestre de Chambre Nouvelle Aquitaine - Orchestre Symphonique de Bretagne - Orchestre de l'Opéra de Rouen Normandie - Orchestre Philharmonique de Strasbourg - Orchestre Symphonique de l'Opéra de Toulon - Orchestre national du Capitole de Toulouse - Orchestre de chambre de Toulouse - Orchestre Symphonique Région Centre Val de Loire-Tours - Orquestra Simfonica de Barcelona i Nacional de Catalunya - Orchestre Philharmonique du Luxembourg - Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo

Enquête réalisée par Zoé Garry, Clémence Quesnel et Philippe Fanjas.

Association Française des Orchestres - AFO

24, rue Philippe de Girard

75010 Paris

Publiée le 27 janvier 2020



Identité visuelle : Jaune Sardine

© Association Française des Orchestres

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous pays, le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, au terme de l'article L.122-5, que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective», et précisant que «toute édition d'écrits, [...] ou de toute autre production imprimée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon» (article L.335-2).

